

**DÉLIBÉRATION**  
**RÉUNION DU CONSEIL DU 23 MARS 2016**

**Urbanisme et habitat**

**Urbanisme**

**Commune de Belbeuf - Révision selon des modalités simplifiées n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : approbation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire de nouvelles procédures d'évolution de leur document d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la Métropole peut cependant mener à terme les procédures engagées par les communes.

Par délibération en date du 12 février 2015, la commune de Belbeuf a sollicité la Métropole Rouen Normandie pour poursuivre la procédure de révision selon des modalités simplifiées n° 2 de son Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 28 février 2008, modifié en 2009, en 2013 et en 2015.

En effet, par délibération en date du 20 février 2014, le conseil municipal de la commune de Belbeuf a engagé la procédure de révision selon des modalités simplifiées n° 2 de son Plan Local d'Urbanisme, dont l'objet est de corriger une erreur manifeste d'appréciation en reclassant des zones naturelles N et Na ainsi qu'une zone agricole A, en zone urbaine de développement économique Ui, et ce, afin de satisfaire deux objectifs :

- rendre compte de la réalité d'occupation du secteur dit des « Ondelles », occupé par une entreprise de travaux public depuis 1991,
- maintenir et soutenir cette activité économique sur son territoire.

Ce reclassement ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de Belbeuf.

Par délibération en date du 20 avril 2015, le Conseil métropolitain a acté la reprise de cette procédure. Par arrêté en date du 3 décembre 2015, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit une enquête publique afin de permettre aux administrés de prendre connaissance du projet de révision. Celle-ci s'est déroulée du 5 janvier 2016 au 3 février 2016 et n'a donné lieu à aucune remarque dans les registres mis à la disposition du public au siège de la Métropole et en mairie.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-9 et suivants, L 110, L 121-1, L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L 123-1 du Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belbeuf approuvé le 28 février 2008,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Belbeuf en date du 20 février 2014 prescrivant la procédure de révision selon des modalités simplifiées n° 2 de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur le dossier présentant le plan et comprenant le rapport environnemental en date du 20 novembre 2014,

Vu l'avis des personnes publiques associées à l'occasion de l'examen conjoint en date du 8 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles en date du 6 janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 9 février 2015 accordant la dérogation au titre de l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme, pour l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles sur la commune de Belbeuf,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Belbeuf en date du 12 février 2015 sollicitant la reprise de la procédure par la Métropole Rouen Normandie,

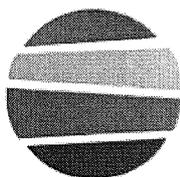
Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 20 avril 2015 actant la poursuite de la procédure de révision selon des modalités simplifiées n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belbeuf,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 15 février 2016,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**



métropole  
ROUEN NORMANDIE

Réf dossier : 317

N° ordre de passage : 25

N° annuel : C2016\_0195

- que le reclassement des zones N, Na et A en zone Ui du secteur des Ondelles a pour objectif de corriger une erreur manifeste d'appréciation,

**Décide :**

- d'approuver le projet de révision selon des modalités simplifiées du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belbeuf, annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fait l'objet des mesures de publicité :

> transmission à Monsieur le Préfet de la Région Normandie ainsi qu'aux personnes publiques associées,

> affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et à la Mairie de Belbeuf, mention de cet affichage insérée dans un journal diffusé dans le Département de SeineMaritime,

> publication au Recueil des Actes Administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,

> mise à disposition du public avec le dossier d'approbation au siège de la Métropole Rouen Normandie et à la Mairie de Belbeuf.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT



Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Frédéric ALTHABE**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

**COLLECTIVITÉ**

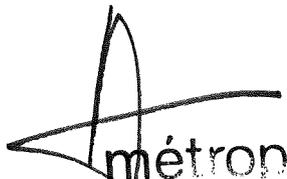
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
SERVICE DES ASSEMBLEES

**DATE D'ENVOI :**

**4 AVRIL 2016**

<b>Nature de l'acte</b> (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	<b>Référence de l'acte</b> (objet - demandeur + adresse du terrain)	<b>Date de délivrance de l'acte</b>	<b>Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité</b>
Urbanisme et habitat – Urbanisme – Aménagement de l'écoquartier Flaubert – Mise en compatibilité des PLU par déclaration d'utilisation publique – Consultation de la Métropole compétente en matière de PLU : avis	Délibération C2016_0185 du 23 mars 2016		
Urbanisme et habitat – Urbanisme – Commune de Belbeuf – Révision selon les modalités simplifiées n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : approbation	Délibération C2016_0195 du 23 mars 2016		

**CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :**



**métropole  
ROUEN NORMANDIE**

**CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :**

PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME

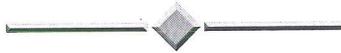
- 8 AVR. 2016

Reçu DRCLÉ

**Réunion du Conseil**

**du**

**mercredi 23 mars 2016**



**Liste des présents**

**Etaient présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h10, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel) jusqu'à 19h43, Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h37, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme BERCES (Bois-Guillaume), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h35, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy) à partir de 18h23, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BUREL (Cléon), M. BURES (Rouen), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 19h43, M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 18h45, Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours), M. CORMAND (Canteleu), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCABLE (Isneauville), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h10, M. FOUCAUD (Oissel) jusqu'à 19h43, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAILLARD (Petit-Quevilly) à partir de 18h08, Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h07, M. GRENIER (Le Houlme), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) jusqu'à 19 h51, M. GUILLIOT (Ymare) jusqu'à 19h46, Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18h06, M. HIS (Saint-Paër), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen) jusqu'à 19h45, Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 18h22, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE



COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h15, M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) jusqu'à 19h36, Mme MARRE (Rouen), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h17, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Rouen) à partir de 18h08 et jusqu'à 19h46, M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h16, M. PENNELLE (Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume) jusqu'à 19h50, M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) à partir de 18h11, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 18h45 - M. PRIMONT (Rouen) à partir de 18h06, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h43.

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. VON LENNEP - Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT - M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION - M. BEREGOVOY (Rouen) par Mme EL KHILI - Mme BOULANGER (Canteleu) par Mme KREBILL - M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON - Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme BEAUFILS - M. CHARTIER (Rouen) par Mme KLEIN à partir de 19h43 et jusqu'à 19h45, M. CHEKHEMANI (Rouen) par M. GERVAISE jusqu'à 18h45 - M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme BOURGET - M. COULOMBEL (Elbeuf) par M. DELESTRE - Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE - Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. GLARAN - M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. BONNATERRE - M. DUPONT (Jumièges) par M. SAINT - M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LE COUSIN - Mme FOURNEYRON (Rouen) par Mme RAMBAUD - M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE - M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. LETAILLIEUR - Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par M. OBIN - M. GOURY (Elbeuf) par M. GAILLARD à partir de 18h08 - Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par Mme ROUX à partir de 19h51 - Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) par Mme FLAVIGNY - M. HOUBRON (Bihorel) par Mme LE COMPTE - M. JAOUEN (La Londe) par M. ROGER - M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER jusqu'à 18h22 - Mme LAHARY (Rouen) par Mme HECTOR à partir de 18h06 - M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE - Mme LEUMAIRE (Malaunay) par Mme MASURIER - M. MARTINE (Malaunay) par M. VAN-HUFFEL - M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN - Mme MORIN-DESAILLY (Rouen) par M. CHABERT - Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. CRESSY jusqu'à 18h16 - M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN - M. RANDON (Petit-Couronne) par M. MARUT - M. RENARD (Bois-Guillaume)



par M. DUCABLE à partir de 19h50 - Mme SLIMANI (Rouen) par M. CHEKHEMANI à partir de 18h45 - M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par Mme CARPENTIER - Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par Mme CANU.

**Absents non représentés :**

M. DELALANDRE (Duclair), Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUCHESNE (Orival), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOURET (Rouen), M. TEMPERTON (La Bouille).